

ASC : points d'actualité

Pack Culture et Vacances :

La 1^{ère} session pour commander des Chèques Vacances est prolongée jusqu'au mardi 30 juin inclus. Les commandes passées du 2 mars au 15 mai 2020 inclus sont en cours de distribution et seront déposées dans vos boîtes aux lettres.

Prestations mutualisées du CSEC :

Depuis le 8 juin les prestations mutualisées 2020 gérées par le CSEC sont ouvertes : PAS Enfance, PAS Handicap, Vacances été enfants, etc...

- Le catalogue Vacances Enfants ETE 2020 est ouvert jusqu'au 31 juillet inclus. Vous pourrez sélectionner, parmi le large choix proposé, un séjour pour votre enfant.
- Réouverture des PAS Enfance et Handicap 2019 du 16 juin au 30 septembre 2020 afin de prendre en compte vos demandes pour les périodes de juillet à décembre 2019.

Nouveaux entrants sur le périmètre

Depuis le 8 juin tous les nouveaux entrants, sur le périmètre FSF, peuvent se connecter sur le site du CSE FSF. Pour vous permettre de bénéficier des prestations au plus vite, le QF 2019, si celui-ci a été validé, est dupliqué sur le QF 2020 pour les prestations de cette année.

Si vous souhaitez néanmoins mettre à jour votre QF 2020, un process en conformité avec les RGPD est en cours d'élaboration pour permettre son inscription dans le système d'information.

Fonctionnement du CSEE

En attendant de pouvoir revenir sur le site d'Olivier de Serres, les salariés du CSE continuent à exercer leurs activités en télétravail. Vous pouvez les contacter à l'adresse mail du CSE : contact.csee-fsf@orange.com.

Continuité d'information sur la reprise d'activité sur site

Les premiers retours sur site des salariés du périmètre FSF ont commencé. Cela représente environ 10% du capacitaire du site et seuls les salariés de catégorie A et B sont concernés.

L'entreprise prévoit également, à compter du 2 juillet, la possibilité pour les salariés de la catégorie C d'un retour sur les sites déjà ouverts. La CFDT a demandé à ce que le retour sur site soit bien fait sur la base du volontariat du salarié, l'entreprise a confirmé qu'il n'y aurait aucune obligation.

La CFDT a demandé pour améliorer le confort des salariés en télétravail, la mise en place rapide du service « clic and collect » d'équipements et matériels pour télétravailler ; les premiers DRIVE ont commencé à ouvrir.

La CFDT est satisfaite de cette possibilité offerte aux salariés qui pourra être améliorée dans le temps.

Sur l'engagement demandé aux salariés d'informer la ligne managériale s'ils sont atteints ou suspectés d'avoir le Covid-19, la CFDT a rappelé que les éléments de santé sont personnels et confidentiels, et qu'il ne faudrait pas que les salariés soient stigmatisés. La CFDT a enfin obtenu que le nom du salarié soit anonymisé. Néanmoins, d'autres questions perdurent, notamment sur la durée de conservation des données par l'entreprise. La CFDT ne souhaite pas voir des pratiques consistant à discriminer les salariés atteints de maladies dans l'évolution de leurs carrières.

Suite à la réponse de l'URSSAF, le Comité National de la Restauration (CNR) a envoyé, à chaque salarié, un message précisant les conditions d'attribution de primes de panier pendant la période de confinement. La CFDT remercie le CNR pour cette démarche au bénéfice du pouvoir d'achat des salariés. La CFDT demande des mesures complémentaires pour tous les salariés qui doivent télétravailler jusqu'à fin août.

La CFDT a demandé les modalités de retour sur site après le 31 août, pour que chaque salarié en soit informé au plus vite.

Plus que jamais, la CFDT est à vos côtés pour vous accompagner dans ce déconfinement qui durera encore plusieurs mois pour les salariés de FSF. N'hésitez pas à nous contacter pour toutes vos questions, informations ou difficultés rencontrées.

Information sur le micro-zoning du projet immobilier de Toulouse

Ce dossier revient en seconde présentation au CSE de FSF avec pour objet : information/consultation sur le projet immobilier du projet de Campus Toulouse Est ; conception détaillée des aménagements.

La CFDT rappelle que 133 salariés de FSF, de la Direction Juridique et de la DIT, sont concernés. Comme pour tous les grands projets immobiliers où FSF est minoritaire, la CFDT a demandé des informations plus précises pour les directions du périmètre FSF, notamment pour être en capacité de rendre un avis éclairé lors de la consultation.

Malgré tout, la direction de projet a communiqué un dossier global, inchangé, de près de 110 pages et un document annexe de 22 pages. Or, les documents fournis sont inexploitable : les plans ne permettent pas de retrouver les cotes au niveau des surfaces. En outre, dans les espaces ouverts, malgré quelques cloisons, il n'y a rien de nouveau en matière d'aménagements qui tiendraient compte des risques éventuels par rapport à la crise du COVID-19. Les "bulles" sont trop petites pour s'isoler à plusieurs. Le flex office n'est pas remis en question.

La direction de projet doit s'en tenir aux demandes précises formulées par les élus et les Représentants Syndicaux. C'est une question de rigueur méthodologique afin d'avancer sur un tel dossier. Une résolution en ce sens, a été adoptée majoritairement par les délégations des élus.

La CFDT souligne l'imprécision dans la définition de ce qu'est un espace « attribué » ou « attribuable ». Nous rappelons que dans tous les cas :

- Les travailleurs handicapés doivent bénéficier de bureaux attribués.
- Une attention particulière doit être portée envers les salariés gérant des données sensibles et confidentielles, ils ne doivent pas être mis en situation de risques professionnels.
- Le Groupe de Prévention Primaire n'a pas associé les IRP en amont. Les restitutions formelles sont insuffisantes. Elles n'engagent pas la CFDT.

Par ailleurs, le pourvoi en cassation de l'entreprise par rapport à l'expertise est inopportun. Ce n'est pas la conception que la CFDT a de la co-construction.

Pour toutes ces raisons et compte-tenu des risques liés aux réaménagements, ces derniers devront être présentés avec un micro-zoning très précis, le CSE a mandaté la CSSCT Secrétariat Général. La CFDT demande enfin des précisions budgétaires sur ces modifications d'aménagement, fixant ainsi des engagements de la direction de projet, dès lors que le dossier sera présenté devant le CSE en consultation.

La CFDT est à vos côtés #Partout, Pour Tous durant la crise sanitaire

Vos élus CFDT sont à votre disposition pour répondre à toutes vos questions, informations.

Retrouvez toutes nos coordonnées sur ce flash info, sur l'intranet, sur l'annuaire ou sur l'application mobile CFDT.

Prenez bien soin de vous et de vos proches.

Avec la CFDT, #Partout, pour Tous

Sylvain COVEMAERKER (DSCO & RSCE) 06 79 02 70 03

Vos élus : Sylvie Rota, Emmanuel Placet, Philippe Bourgeon, Carole Niddam, Marie-France Macouillard, Paolo Giudice, Fabrice Coriou, Erik Bjork, Michelle Vinet, Thierry Blangero, Anita Iriart-Sorhondo, Samah Braham, Olivier Berducou, Nadia Pakdaman, Jérôme Marbouty, Pierre Pignol, Fabrice Autrique, Géraldine Héritier, Mary Stella Defranchi, Nadia Jouravleff, Christian Gagnard.